



Heures de recherche d'emploi

Par **chavic**, le **10/09/2008** à **09:07**

Bonjour,

J'ai présenté ma démission à mon employeur fin juillet, je suis cadre dans le bâtiment (chargé d'affaire), j'ai négocié mon départ le 30 septembre en mettant en avant les heures de recherche d'emploi 50h/mois. Aujourd'hui il me dit qu'il est d'accord pour que je parte le 30/9 mais il ne me paiera pas au-delà donc pas d'heure de recherche d'emploi. Ces heures ne sont-elles pas dues ?

MERCI de vos réponses.

Par **Marion2**, le **10/09/2008** à **12:03**

Dans la mesure où vous démissionnez, non.

Par **chavic**, le **15/09/2008** à **09:38**

Merci beaucoup, bien que cela ne me fasse pas plaisir.

Cordialement CHAVIC